



ERDRE ET GESVRES, TRAVAUX

ISOLATION, CHAUFFAGE : DES AIDES POUR VOS TRAVAUX

Votre logement a besoin de travaux de chauffage ou d'isolation? La communauté de communes propose un accompagnement, via l'association Soliha. Au programme, diagnostics gratuits, et assistance pour décrocher des financements qui peuvent aller jusqu'à 90 % du coût total des travaux.

Mis en ligne le 23 octobre 2018

Qu'est-ce que ce programme ?

C'est un programme d'intérêt général qui permet de bénéficier d'un accompagnement technique gratuit et de subventions pour réaliser des travaux d'amélioration de la qualité énergétique de votre logement (isolation, chauffage, ventilation...).

Qui est concerné ?

Les propriétaires de logements de plus de 15 ans, sous certaines conditions. Les plafonds de l'Anah (Agence nationale de l'habitat) sont déterminés selon les conditions de revenus.

Comment ça se passe ?

Première étape : appeler l'association Soliha, missionnée pour cette tâche, et vérifier l'éligibilité de votre dossier. Un technicien énergie vient ensuite faire un diagnostic chez vous, et vous pouvez à partir de là demander des devis à des entreprises. Puis Soliha dépose un dossier de demande de financements auprès des financeurs potentiels. Une fois l'accord avec les financeurs trouvé, les travaux peuvent commencer.

Qui finance cela ?

L'Anah principalement, mais aussi la région, le département, les caisses de retraite... Ou la CCEG (qui prend déjà en charge l'accompagnement de Soliha, qui, pour les propriétaires, est donc entièrement gratuit). La subvention Anah va de 35 % à 50 % du montant des travaux. Si on ajoute les autres subventions, on peut atteindre jusqu'à 90 % de subvention du coût total des travaux. Combien de temps cela prend ? Compter six mois entre le premier contact et les travaux. Ne perdez pas de temps : le programme actuel s'arrête en août 2019 !

Pratique : SOLIHA (Solidaires pour l'Habitat), tel. 02 40 44 99 44, pigceeg@soliha.fr



≡ RETOUR À LA LISTE



Mairie de Saint-Mars-du-Désert

1, rue de la Mairie
44850 Saint-Mars-du-Désert

☎ 02 40 77 44 09

📞 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Lundi > jeudi

9h00 > 12h00 / 13h30 > 17h30

Vendredi

9h00 > 12h00 / 13h30 > 17h00

Samedi (Uniquement Etat Civil hors vacances scolaires)

9h00 > 12h00